

AFFAIRES EXTÉRIEURES

SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): J'aimerais demander soit au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, soit à l'honorable représentant de Cochrane, si on invitera tous les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ou simplement les membres des deux comités des affaires extérieures, à assister à la séance que ce comité tiendra mardi matin?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Bien que l'honorable député n'ait pas eu l'occasion de me donner avis de cette question, je suis heureux d'en profiter pour dire un mot de la séance à huis clos du comité des Affaires extérieures, à laquelle les rapports publiés dans les journaux ont accordé beaucoup plus d'importance qu'il ne fallait.

J'avais compris que les membres du comité avaient manifesté le désir de pouvoir entendre les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures s'exprimer librement, sans craindre que leurs déclarations ne soient publiées. On a proposé de tenir, à huis clos, une séance régulière du comité, comme les comités de la Chambre le font souvent lorsqu'ils désirent penser tout haut sans que les rapports de leurs délibérations soient publiés. Lorsque les membres du comité de l'autre endroit apprirent la chose, ils manifestèrent le désir de tenir une séance de ce genre, mais à cause de la grande quantité de travail à accomplir d'ici la prorogation, on a proposé de tenir une séance conjointe des deux comités.

On a demandé ensuite si d'autres membres des deux Chambres pourraient y assister. Il ne peut certes pas y avoir d'objection à cela. Quant à savoir si on adressera des invitations à d'autres membres qui désirent assister à cette séance, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Tous savent maintenant que le comité tiendra à huis clos, une réunion au cours de laquelle chacun pourra, sans s'engager, exprimer librement ses opinions et discuter à cœur ouvert, par exemple, l'à-propos de déposer à tel ou tel moment les lettres de ratifications des traités de paix et autres questions connexes. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'inviter les membres du Parlement qui ne font pas partie du comité et je suis convaincu que les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures n'ont pas la moindre objection à la présence de tout membre du Parlement qui s'intéresse à ces questions.

[M. Church.]

M. GRAYDON: Je ne prétends pas qu'on doive envoyer des invitations mais, comme les journaux ont publié des rapports contradictoires à propos de cette réunion et de ceux qui devaient y assister, nous avons pensé que certaines explications s'imposaient.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Quelques-uns de ces messieurs de la presse ont, je pense, attaché trop d'importance à cette réunion. Ils ont cru peut-être que cette séance à huis clos du comité se rattachait aux entretiens qui ont lieu, à Paris, au sujet du plan Marshall. Pour ma part, il n'y a aucun rapport entre les deux. Si l'on n'avait pas soufflé mot, en dehors du Canada, des affaires internationales au cours du dernier mois, cette réunion à huis clos aurait quand même été proposée afin de procurer aux députés une occasion favorable de discuter un peu plus franchement qu'on ne peut le faire en assemblée publique, les raisons qu'aurait le Canada d'agir à tel moment plutôt qu'à un autre.

M. CHURCH: Doit-il y avoir à la Chambre, au cours de la présente session, une discussion publique des affaires extérieures? Nous en sommes à la 104^{ème} journée de la session, et pourtant, nous n'avons pas encore eu l'occasion jusqu'ici de discuter ces affaires. D'ordinaire, à de telles réunions secrètes on parle pour ne rien dire et on n'accomplit rien.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Les crédits du ministère des Affaires extérieures viendront très prochainement sur le tapis. Il appartiendra alors à l'honorable député et aux autres membres de la Chambre de décider s'il y a lieu d'engager une discussion.

M. CHURCH: Les honorables députés n'assisteront pas à une séance secrète; pas moi du moins.

M. DIEFENBAKER: A la suite de la déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, je désire, à titre de membre du comité des affaires extérieures, indiquer bien nettement que l'idée d'une séance à huis clos n'est pas venue du comité. Le mystère, s'il en est un, résulte d'un geste du Gouvernement.

M. J.-A. BRADETTE (Cochrane): Le Gouvernement n'est pas en cause. En ma qualité de président du comité, il convient peut-être que j'expose les faits afin de mettre le Parlement au courant de la véritable situation. C'est M. Pearson qui a conseillé au comité des affaires extérieures de tenir une séance à huis clos afin qu'on puisse communiquer à ses membres des renseignements très instructifs. Le Gouvernement n'a jamais donné de directives à ce propos.